

ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR DES EXPERTISES SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,
VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété,

VU la demande formulée par le groupement d'entreprises composé du Bureau d'Études **ARTELIA** sis 47 avenue du Lugo 94600 CHOISY-LE-ROI, de la société **AQUA-MESURE** sis 6-8 rue de la Closerie 91090 LISSES, de la société **WEGEO** sis 11 rue René Descartes 85600 MONTAIGU-Vendée, et de la société **TERIDEAL** sis 4 Boulevard Arago 91320 WISSOUS,

ARRETE N°82ST-22

ARTICLE 1 : Le Bureau d'Études **ARTELIA**, les sociétés **AQUA-MESURE**, **WEGEO** et **TERIDEAL** sont autorisées à procéder aux expertises des réseaux d'assainissement situés sous la voirie de la commune, et notamment à procéder temporairement à des enlèvements de plaques d'égouts situées sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les travaux auront lieu à partir du 02 janvier 2023, pour une durée de 722 jours.

ARTICLE 3 : Les entreprises sont chargées de mettre en place les dispositifs conformes à la réglementation sur la signalisation temporaire pour assurer les interventions sur la voirie communale.

ARTICLE 4 : - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'**EGLY**,
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'**OLLAINVILLE**,
- Monsieur le Directeur du Bureau d'Études **ARTELIA**,
- Monsieur le Directeur des sociétés **AQUA-MESURE**, **WEGEO** et **TERIDEAL**,
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.



Fait à Ollainville, le 19 décembre 2022

Le Maire,

J. Girardeau
Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr

Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h